



SciencesPo  
Rennes

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 4 mai 2010**

**Présents :**

M. Marcel MORABITO, *Professeur des Universités, Conseiller scientifique à la Direction de la Recherche Technologique du CEA, Président du Conseil,*  
M. Maurice BASLE, représentant M. G. CATHELINÉAU, *Président de l'Université de Rennes I*  
Mme Monique BARBIER représentant M. Jean François VERDIER, *Directeur Général de l'Administration et la Fonction Publique,*  
M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE,*  
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU*  
Mme M.-Pierre ROUGER représentant Jean Louis TOURENNE, *Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine,*  
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités, Directeur du Développement,*  
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités,*  
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités,*  
M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences, Directeur des Etudes,*  
Mme Audrey LEBOIS, *Maître de Conférences,*  
Monsieur Jean-François POLO, *Maître de Conférences,*  
Mme Catherine VAN DER REST, *Professeure agrégée,*  
M. Sébastien CHABLE, *élève de l'IEP,*  
M. Mathieu COCQ, *élève de l'IEP,*  
Mlle Agathe DUHAMEL, *élève de l'IEP,*  
M. Bertrand FREZEL, *élève de l'IEP,*  
M. Maxence HUGUENOT, *élève de l'IEP,*  
Mlle Hsiao-Anne LE BOT, *élève de l'IEP,*  
Mlle Morgan LESCOET, *élève de l'IEP,*  
M. Adrien OGER, *élève de l'IEP,*  
M. Alessandro TENTARELLI, *élève de l'IEP,*  
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels.*

**Représentés :**

M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA,*  
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,*  
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française,*  
M. Jean-Yves Le DRIAN, *Président du Conseil Régional de Bretagne,*  
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités,*  
Mme Claire GAUZENTE, *Professeur des Universités,*  
Mme Dominique MALIESKY, *Maître de Conférences, Directrices des Relations Internationales,*

**Assistaient à ce Conseil**

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP,*  
M. Bruno GATTEPAILLE, *Secrétaire général adjoint de l'IEP,*  
Mme Isabelle LENOIR, *Agent comptable de l'IEP,*  
Mme Marie-Christine FONTAINE, *Gestionnaire de l'IEP*

M. MORABITO ouvre la séance à 16H35 et invite les membres du conseil à se présenter. Il donne ensuite lecture des procurations et propose à Mme ROUGER et M. BONSART d'endosser, respectivement, la procuration de M. ROGEMONT et celle de M. DEVEVEY.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

M. NEVEU souligne qu'il n'a jamais regretté, page 4 du compte rendu, « que le choix ne se soit pas porté sur quelqu'un du secteur économique », mais qu'il a simplement rappelé qu'en 2006, M. LE FLOCH avait plaidé pour un Président issu du secteur économique. Il souhaite que le procès-verbal soit modifié en conséquence.

M. POLO précise qu'il était représenté par Mme MALIESKY et se réjouit du fait que la question du vote à bulletin secret à propos des personnalités extérieures ait été abordée.

Melle LESCOËT souhaite que l'orthographe de son nom soit modifié.

Mme VAN DER REST signale qu'elle n'est pas maître de conférences, mais Professeur agrégé.

Mme GAUZENTE était représentée par M. LE BART.

↳ *Compte tenu de ces modifications, le procès verbal est adopté à l'unanimité.*

## **I - INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

### **POINT SUR L'IMMOBILIER**

M. LE FLOCH informe que l'établissement est tenu de se doter d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour juin 2010, document qui sera soumis au Ministère. Sont déjà en cours des diagnostics sécurité, accessibilité des handicapés, énergétique, ainsi qu'une étude de faisabilité, réalisée par la société In Situ, dans le cadre des travaux liés au CPER. Avant d'engager ces travaux, il convient d'adopter ce schéma pluriannuel. M. LE FLOCH ajoute que nous ne partons pas dans l'inconnu, il y a déjà des études, notamment celles de la société APOR en 2006.

↳ *M. MORABITO propose, en l'absence de remarques, de passer au point suivant.*

## **II - PEDAGOGIE**

### **VOTE SUR LE PROJET DE REFORME D'ARTICULATION DES ANNEES 4 ET 5**

M. LE FLOCH note que cette réforme constitue un élément important dans le cadre de l'insertion du cursus pédagogique d'un IEP dans le programme LMD. L'IEP est passé en quelques années d'un cursus en 3 ans à un cursus en 5 ans. Le parcours de l'IEP s'est construit autour d'un ensemble 4 + 1, alors que la logique LMD s'appuie sur du 3 + 2. La réforme de la 4<sup>ème</sup> année s'est faite avant le passage en 5 ans.

M. LE FLOCH ajoute que dès le mois d'octobre, la direction a travaillé avec les enseignants et les étudiants en cherchant à concilier les attentes des uns et des autres dans le cadre de la réforme proposée. Il a été souhaité concilier les attentes de spécialisation, sans mettre à mal la pluridisciplinarité. Les étudiants ont en effet des attentes différentes, parce qu'ils n'ont pas les mêmes objectifs. M. LE FLOCH indique identifier deux attentes différentes. D'un côté,

certaines étudiants considèrent la 4<sup>ème</sup> année comme trop lourde et d'un autre côté d'autres étudiants souhaitent suivre plus de cours. La nouvelle maquette propose la banalisation d'une semaine et la possibilité de suivre des cours aussi nombreux. L'esprit de cette réforme s'articule ainsi autour du maintien de la pluridisciplinarité et d'une progression en entonnoir entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> année.

M. LE FLOCH remercie les enseignants et les étudiants qui ont contribué à faire évoluer le texte et propose au Directeur des études de préciser la démarche.

M. DIAZ souligne les trois objectifs de cette démarche :

- Maintenir un socle pluridisciplinaire au 1<sup>er</sup> semestre
- Donner aux étudiants la possibilité de poursuivre un parcours individualisé dès le 1<sup>er</sup> semestre
- Donner plus de souplesse à la maquette actuelle notamment en valorisant les travaux des étudiants

M. DIAZ insiste en premier lieu sur les quatre cours fondamentaux que les étudiants choisissent au 1<sup>er</sup> semestre parmi cinq cours. M. DIAZ note ensuite la mise en place de cinq domaines de pré-spécialisation, dans lesquels les étudiants choisissent 5 enseignements. Ces domaines sont les suivants :

- Affaires européennes et internationales
- Actions publiques
- Grands concours
- Management stratégique et organisationnel
- Communication, journalisme, médias

C'est à l'intérieur de ces cinq domaines qu'ont été positionnées les conférences de méthode et les séminaires. Les enseignements de langue vont par ailleurs tenter d'apporter des compétences nouvelles. Le Directeur des études remarque ensuite que l'assouplissement de la maquette passe, pour les cours de spécialités, par un volume horaire moindre, de 22H au lieu de 24, ce qui permet de dégager une semaine banalisée. Les enseignements de spécialité pourront être faits sous forme de cours magistral ou de conférences de méthode.

M. MORABITO remercie la Direction pour la clarté des exposés et souligne que ce travail a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Il s'agit d'un vote important, qui nécessite une adhésion. Il demande s'il y a des remarques sur le document.

Melle DUHAMEL s'inquiète de la disparition de la conférence de méthode au 2<sup>ème</sup> semestre.

M. DIAZ rappelle que l'essentiel du travail s'apprécie dans le contenu du séminaire, ce contenu permettant de pallier l'absence de conférence de méthode au 2<sup>ème</sup> semestre. Il précise, après avoir évoqué cette question avec M. DEMILLY et M. TENIER, ne pas être inquiet de cette suppression.

Melle LESCOËT abonde en faveur d'une diminution du volume horaire mais émet des doutes sur la suppression de la conférence de méthode. La mise en place d'une application seulement sur le 1<sup>er</sup> semestre lui semble dommageable.

M. DIAZ souligne que les séminaires continuent à délivrer une méthodologie.

M. HONORE signale que le cours de Management des organisations et des projets passe par une analyse de cas, il y a une alternance de cours et de conférences de méthode.

M. HUGUENOT note avoir été associé à l'élaboration du projet, mais regrette que l'offre de séminaires reste la même, certains d'entre eux ne remplissent pas les attentes des étudiants.

M. LE FLOCH rappelle qu'il y a deux types de séminaires, les uns transversaux, les autres de spécialité. Pour la prochaine année, il indique pouvoir prendre l'engagement de faire un point en vue, le cas échéant, de faire évoluer la maquette.

M. MORABITO intervient dans ce sens, la refonte d'une maquette est un acte lourd, qui peut générer des insatisfactions. Il faut adopter une grille mais ne pas la considérer figée et s'adapter en fonction des évolutions de l'environnement. Il est nécessaire par ailleurs d'accepter le principe d'évaluations périodiques.

M. COCQ intervient au niveau des principes, en remarquant que les étudiants de 4<sup>ème</sup> année qui préparent les grands concours n'auront pas les mêmes attentes que les autres étudiants.

M. DIAZ précise que l'ambition consiste à aller dans le sens de conférences de méthodes différentes en fonction des parcours.

Mme VAN DER REST propose de voir ce qui est réalisable, il paraît possible de créer un groupe de langue par domaine de spécialisation en anglais, une telle création reste plus difficile dans les autres langues. Sa question demeure néanmoins celle du calendrier, il n'est pas possible de s'engager pour l'année prochaine.

M. CHABLE s'interroge sur l'évaluation de la maquette, pourquoi attendre un an à propos des séminaires. Il milite en faveur, dès maintenant, d'une enquête sur ce qui pose problème. Comment dès l'année prochaine, améliorer l'existant ?

M. LE FLOCH rappelle que les responsables de séminaires ont une remontée des évaluations, des évolutions peuvent être envisagées en tenant compte des remarques formulées par les étudiants.

M. CHABLE note qu'il ne s'agit pas du même type d'évaluation que celle concernant les cours.

M. LE FLOCH remarque qu'il y a malgré tout une forme d'évaluation.

M. FREZEL s'interroge par rapport au positionnement des étudiants.

M. LE FLOCH souligne qu'il y a des conférences de méthode de spécialité, qui restent à construire et des conférences transversales. Un étudiant qui hésite sur sa spécialité peut choisir une conférence transversale.

M. RICHARD enchaîne sur l'inquiétude des étudiants lors d'un changement de maquette, il est cependant indispensable de faire cette réforme, fruit d'un travail collectif mené autour de la pluridisciplinarité, de la spécialisation, de l'allègement des horaires, de la valorisation des projets. Tous ces éléments représentent des efforts, il marque cependant son désaccord sur trois points :

- Il considère dommageable de ne pas avoir intégré de façon explicite la nécessité d'informer les étudiants sur leur parcours scolaire de la 1<sup>ère</sup> à la dernière année, d'autant qu'il est possible de s'appuyer sur l'Espace Avenir.

- Il regrette, sur la question de l'innovation pédagogique, que le mode d'évaluation des cours fondamentaux n'ait pas été repensé et met l'accent sur les difficultés rencontrées par les étudiants dès leur retour à l'IEP après une année passée à l'étranger.

- La question des séminaires constitue le point faible, c'est pourtant l'élément clé de la 4<sup>ème</sup> année. Il pense que la différence entre séminaires de spécialisation et séminaires transversaux n'est pas évidente pour les étudiants. Il ne sait pas ce qu'il y a dans le séminaire « Développement durable ».

M. LE FLOCH propose de ne pas revenir sur les deux premiers points, il y a déjà eu des échanges, et il souscrit à l'idée de la mise en place d'un calendrier. Sur le point des séminaires, il lui paraît important que, dans le cadre d'un dispositif 4/5, des masters « maison » s'appuient sur

des séminaires. L'année dernière, sur douze séminaires, dix ont été choisis par les étudiants et deux ont du être fermés. Il y aura l'année prochaine une promotion réduite, on pourrait envisager un dispositif transitoire pour les séminaires, et on ne peut pas se permettre de les figer par rapport à ce qui a été proposé cette année. Si on a des critères trop stricts, on risque de mettre à mal certains séminaires.

M. BONSART, en sa qualité de membre extérieur à l'établissement, note qu'il y a eu un travail collectif mais il a le sentiment que les questions en cours ne concernent pas le fond des choses. Sur le point de l'évaluation, il faut s'assurer que la production de l'établissement reste de qualité et que l'ensemble pousse vers le haut. Il s'interroge sur le point de savoir comment faire un retour de « performance », sans avoir quelques indicateurs.

M. MORABITO considère cette intervention très importante. L'évaluation en effet reste essentielle.

M. NEVEU souligne que les échanges qui ont eu lieu donnent un projet intéressant, dans une articulation 3/2. Le fait d'avoir une petite promotion constitue cependant un désavantage. Il se dit satisfait que le module projet prenne de l'importance.

Mme VAN DER REST note que la position du professeur invité lui semble limitative. Elle soutient l'esprit de la réforme, mais avec des réserves. Les cours fondamentaux, dès le retour de l'étranger, peuvent être déstabilisants. Avec la semaine banalisée, en gardant 48H pour les conférences de langue, il sera nécessaire de trouver un créneau pour le rattrapage.

M. DIAZ précise que le cours du professeur invité peut être positionné sur différents domaines et que les quatre cours fondamentaux du 1<sup>er</sup> semestre sont obligatoires pour constituer le socle pluridisciplinaire.

M. MORABITO soumet la proposition de maquette au vote.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité moins 5 abstentions.*

#### **VOTE SUR LA MISE EN PLACE D'UN DROIT D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE 1<sup>ère</sup> ANNEE POUR LES MENTIONS TB.**

M. LE FLOCH souligne qu'il y a en ce qui concerne les mentions « Très Bien » un coût de traitement des dossiers et propose des frais s'élevant à 30 €, ce qui correspond à des choix faits par d'autres IEP.

M. NEVEU demande s'il s'agit d'un droit qui s'ajoute aux droits du concours.

M. LE FLOCH répond de façon affirmative. Il s'agit d'une voie de recrutement spécifique, limitée à 10% de l'effectif total de la promotion de 1<sup>ère</sup> année, soit, pour 2009, 18 candidats retenus sur un effectif de 180 étudiants. Les candidats ayant tenté le concours ont la possibilité de rentrer sur mention TB à condition de déposer un dossier. L'avantage consiste en ce que la sélection intervient plus tôt que les résultats du concours. Il a été enfin décidé de ne gérer que des dossier sous forme papier, la gestion dématérialisée étant trop lourde.

Mme VAN DER REST demande si les boursiers acquittent également ces droits.

M. LE FLOCH confirme cette extension aux boursiers.

M. DIAZ note qu'il est possible de mettre en place un tarif différencié pour les boursiers.

M. FREZEL constate que si les 30€ s'ajoutent aux frais du concours, quelle est la situation des boursiers ?

M. LE FLOCH remarque qu'il n'est pas possible de descendre sous la barre de 15€, il est possible de voter sur deux tarifs, l'un de 30€ et l'autre de 15€.

↳ *Les propositions sont adoptées à l'unanimité moins 4 abstentions.*

#### **VOTE SUR LES MODALITES DE DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE, DE L'APPRENTISSAGE, DE LA FORMATION CONTINUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.**

M. HONORE présente le dispositif. Il indique en premier lieu qu'il s'agit de permettre aux étudiants de passer des contrats de professionnalisation, les étudiants, embauchés sur un contrat à durée déterminée, sont rémunérés. L'établissement perçoit également une rémunération. Il souligne ensuite que l'idée du texte soumis au conseil consiste à fixer un cadre, il y aura lieu par ailleurs de prévoir un dispositif d'évaluation.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **III - BUDGET**

#### **VOTE SUR L'ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE.**

M. LE FLOCH indique que, jusqu'à présent, l'indemnisation du chômage pèse sur le budget de l'IEP. La croissance continue de la masse salariale incite à mettre en place un autre dispositif pour le paiement de ces indemnités : l'établissement acquitte une cotisation sur les salaires, et la charge des indemnités relève des ASSEDIC. Tel est l'objet de l'adhésion proposée au conseil.

Mme BARBIER s'interroge sur le coût financier de cette mesure et sur ses avantages.

Mme FONTAINE rappelle que la DBM a prévu une dépense de 15 000€.

M. GATTEPAILLE remarque que l'établissement, en allocations chômage, a versé 29 522€ en 2009, 20 385€ en 2008 et que depuis 2001, selon les années, la charge financière varie entre 9 414€ et 59 867€. Si les 7 personnels enseignants contractuels s'inscrivent au chômage à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, c'est une somme de 100 000€ sur une année pleine qu'il conviendra d'acquitter.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### **VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LES DEMANDES DE FINANCEMENT DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES**

M. LE FLOCH indique qu'il y a diverses propositions de financement de colloques sur des thématiques variées, également financées en partie par d'autres organismes.

M. COQ souligne l'intérêt de ces colloques, certains d'entre eux pourraient intéresser les étudiants, mais ils ne sont pas nécessairement bien signalés au sein de l'IEP.

M. BONSART demande si ces colloques sont ouverts sur l'extérieur et s'il est possible d'avoir une idée des publics qui y assistent ?

M. NEVEU indique que, a priori, les colloques sont ouverts sur l'extérieur, mais que l'audimat n'est pas un critère, il relève plutôt la qualité de la prestation.

↳ *Les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

## VOTE DU COMPTE FINANCIER

Mme LENOIR présente le compte financier en constatant notamment que la masse en charge de personnel s'accroît d'année en année, et que les produits d'exploitation sont stables. Elle précise ensuite les deux propositions de vote qui sont soumises au Conseil :

1- « Le montant définitif des opérations 2009 est arrêté à la somme global de :

- Recettes : 2 179 606,17€
- Dépenses : 2 353 627,74€ »

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

2- « Le résultat déficitaire de l'exercice, soit 86 840,00€ est à prélever au compte 10682 – Réserves facultatives. »

M. RICHARD rappelle que le passage à bac+5 coûte cher et que par ailleurs l'établissement reste performant dans l'accueil des boursiers, soit 30% des étudiants. Mais il y n'y a pas de financement ministériel en conséquence.

M. VICTORIA souhaite connaître le taux de boursiers dans l'enseignement supérieur.

M. BONSART propose que le coût par étudiant puisse être fixé dans l'analyse rétrospective, et de mettre en place des données de comparaison par rapport à d'autres IEP.

M. MORABITO considère que la situation des boursiers devrait être prise en compte au niveau public, il y a un argumentaire à développer, mais il faut des éléments de comparaison.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## VOTE SUR LES SORTIES D'INVENTAIRE

M. LE FLOCH rappelle qu'il y a une obligation de sortie d'inventaire, alors qu'il y a une tendance à l'accumulation.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## VOTE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HEBERGEMENT

M. LE FLOCH remarque que, au cours du dernier mandat il y a eu une modification du taux de remboursement de ces frais d'hébergement. Pour les déplacements en région parisienne, le montant du forfait s'élève jusqu'à présent à 60 €, ce qui oblige l'agent en déplacement à payer le surcoût. Il est proposé de porter le remboursement des frais d'hébergement à 90 €.

↳ *La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## VOTE SUR LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE DE REPORT N° 1

↳ *La proposition de DBM est adoptée à l'unanimité.*

## IV - VIE ETUDIANTE

### INFORMATIONS SUR LA CHARTE DE MOBILITE INTERNATIONALE

Mme VAN DER REST présente la charte de mobilité internationale en précisant qu'elle a été vue en commission des relations internationales, et qu'elle s'inspire de ce qui existe déjà dans certains IEP. Elle doit permettre de responsabiliser les étudiants.

### VOTE SUR LA RENOVATION DES SERVICES D'IMPRESSION AUX ETUDIANTS

M. LE FLOCH précise qu'il y a eu une réunion notamment sur ce sujet de la commission informatique.

Melle LE BOT demande si les étudiants auront le choix de payer entre 20€ ou une somme moindre.

M. JAUME indique que le service informatique réservera des créneaux horaires, deux fois par semaine, pour permettre l'achat de crédits.

M. LE FLOCH rappelle que cette mesure doit permettre de dégager du temps pour le service.

M. MORABITO soumet le projet de rénovation au vote.

↳ *Ce projet est adopté à l'unanimité.*

## V- QUESTIONS DIVERSES

M. OGER informe que la promotion 2011 s'est donnée pour nom « *Elisabeth et Robert Badinter* ».

M. OGER se fait par ailleurs l'écho de craintes concernant le Grand oral. Il y a en effet des écarts de notation qui requiert une nécessaire information. Il invite le conseil à revoir le règlement afin qu'une note inférieure à 10 ne pénalise pas les étudiants. Il fait part enfin au conseil des incompréhensions des étudiants de Service public et de Politique et société sur le bachelor. Il y a un blocage qu'il ont du mal à identifier.

M. LE FLOCH souligne qu'une information a été donnée aux responsables de section pour voir comment le diplôme pourrait être mis en place. Il a été proposé pour les 4èmes années qui ont suivi certains cours pendant leurs cursus, il reste à le proposer pour les SP et les POSO. A propos du Grand oral, il constate que les étudiants ont toujours stressé.

M. HONORE note que les étudiants de la section ECOFI ont eu une formation au grand oral, ils ont en conséquence abordés l'examen plus détendus. Mais il y a eu effectivement des différences de prestation, les uns ayant eu la moyenne devant un jury, les autres ne l'ayant pas eu devant une autre composition du jury, alors qu'il s'agit d'un groupe d'étudiants homogène.

M. MORABITO rappelle que le Grand oral est une épreuve qui a toujours suscité des inquiétudes chez les étudiants, qu'il est en conséquence nécessaire de dégager des critères d'évaluation :

- S'assurer de la cohérence de notation des différentes équipes ;
- Préciser le système d'évaluation.

M. DIAZ précise que 28 étudiants n'ont pas eu la moyenne, et que les membres extérieurs des jurys demandent à ce qu'il soit procédé à un bilan.



Mme BARBIER souligne la nécessité d'une note de cadrage, et d'une grille d'évaluation entre les différentes équipes.

M. RICHARD indique avoir découvert qu'une convention Khâgne avait été signée avec un lycée de la Réunion, sans que le Conseil en soit averti. Il émet des doutes sur la valeur juridique de cette convention.

M. LE FLOCH note avoir signé cette convention parce que l'établissement demandeur avait déjà des relations avec le réseau des six IEP. Il indique cependant souscrire à ce que dit M. RICHARD, la politique de convention va devoir être remise à plat.

M. NEVEU remarque qu'une plainte a été déposée pour un problème de délégation de signature à l'encontre d'un personnel administratif, intègre, compétent et dévoué.

M. LE FLOCH informe avoir demandé à rencontrer l'enseignant, il avait déjà rencontré les protagonistes et il considérait l'affaire close.

M. JAUME se dit choqué par le fait qu'un enseignant puisse porter plainte contre un personnel administratif.

M. MORABITO considère qu'il faut apaiser la situation.

M. FREZEL informe que le BDS a déposé une pétition en vue de rendre le sport obligatoire.

M. DIAZ rappelle que le sport est ouvert à tous les étudiants, le problème rencontré étant celui de la compatibilité des emplois du temps.

**Les prochains Conseils auront lieu le lundi 31 mai et le lundi 21 juin, à 16H30.**

M. MORABITO lève la séance à 19H25.

